

AGENDA à venir prochainement...

RENDEZ-VOUS DE L'OBSERVATOIRE ILE-DE-FRANCE DES RISQUES TRAVAUX SUR RÉSEAUX

- mercredi 26 mars 2014
- mercredi 18 juin 2014
- mercredi 24 septembre 2014
- mercredi 10 décembre 2014

Toutes ces réunions auront lieu à la FRTP Ile-de-France au 9 rue de Berri, 75008 Paris à 9h30. Elles seront toutes suivies d'un Comité de Conciliation.

FORUM D'INFORMATIONS DT/DICT

- jeudi 12 juin 2014

Ce forum aura lieu à la Fédération Française du Bâtiment du Grand Paris au 10 rue du Débarcadère dans le 17^e arrondissement.

Pour plus d'informations :

Secrétariat FRTP IDF
Tél : 01.47.66.01.23/ Fax : 01.47.66.10.39
Mail : s.parfait@fnpt.fr

CHIFFRES-CLES Bilan 2013 des exploitants

RTE

- 13 325 DT REÇUES (31 838 EN 2012).
- 26 423 DICT ET DTDICT CONJOINTES RECUES (116 245 EN 2012).
- 4 ENDOMMAGEMENTS SUR LE RÉSEAU (3 EN 2012).

TRAPIL

- 7 358 DT REÇUES (10 840 EN 2012).
- 1263 DICT ET DTDICT CONJOINTES RECUES (0 EN 2012).
- 0 INCIDENT AVEC IMPACT SUR CANALISATION COMME EN 2012.

GrDF

- 44 820 DT REÇUES (26 267 EN 2012).
- 128 704 DICT ET DTDICT CONJOINTES RECUES ET CONCERNÉES PAR UN RÉSEAU GAZ (117 477 EN 2012).
- 787 ENDOMMAGEMENTS SUR LE RÉSEAU GAZ ENTERRÉ AVEC FUITE (821 EN 2012).

GRTgaz

- 16 648 DT REÇUES (DONT 6 199 EN 2013 CONTRE 8 423 EN 2013 SUR LA PÉRIODE D'AOÛT À DÉCEMBRE).
- 24 536 DICT ET DTDICT CONJOINTES RECUES (DONT 9 898 EN 2013 CONTRE 17 189 EN 2013 SUR LA PÉRIODE D'AOÛT À DÉCEMBRE).
- 1 ACCROCHAGE SUR LE RÉSEAU GAZ AVEC FUITE (3 EN 2012 DONT 1 AVEC FUITE).

ERDF

- 49 826 DT REÇUES.
- 147 297 DICT ET DTDICT CONJOINTES RECUES.
- 633 ENDOMMAGEMENTS SUR LE RÉSEAU ELECTRIQUE.

• Directeur de la publication :
Christian PACHOT
GrDF réseaux Ile-de-France

• Conception
Pascal CAFE
GrDF réseaux Ile-de-France



La lettre de

OBSERVATOIRE Ile-de-France des risques travaux sur réseaux

n°7
janvier 2014

EDITO

Après 18 mois d'application, quel jugement porter sur la nouvelle réglementation « anti endommagement » ?

Même si du chemin reste à faire, cette réforme qui s'appuie sur 2 piliers (création d'un guide unique pour recenser les réseaux et implication de tous les acteurs - maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, exploitants de réseaux et entreprises de travaux) constitue une vraie avancée. Du dialogue naîtra l'amélioration des pratiques et la compréhension des enjeux réciproques contribuant à limiter les incidents.

Je me félicite particulièrement en Ile-de-France, que le travail mené notamment au sein de l'Observatoire et du Comité de conciliation ait participé à faire baisser le nombre d'incidents. En 2013, la baisse des incidents sur réseaux était de l'ordre de 5 à 10% en fonction des différents exploitants alors que le nombre de DICT avait progressé de près de 12%.

Pourtant, on regrettera que les investigations complémentaires soient trop rarement demandées, que la fiabilité des plans particulièrement pour les réseaux dits non sensibles reste aléatoire ; que l'arrêt de chantier pourtant prévu en cas de non-

conformité des plans avec le terrain soit peu utilisé ; que les maîtres d'ouvrages, notamment privés, ignorent leurs obligations en matière de DT-DICT ; que soient trop souvent qualifiés d'urgent des travaux qui ne relèvent pas de l'urgence au sens de la réglementation.

Toujours soucieux de partager les bonnes pratiques, notre Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux vient d'intégrer de nouveaux membres : Orange, TRAPIL, l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF), la Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique (CINOV) et je m'en réjouis.

Maîtres d'ouvrage ou entreprises, l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux est à votre disposition pour contribuer à la sensibilisation ou la formation de vos collaborateurs aux exigences de la nouvelle réglementation.

C'est tous ensemble que nous ferons progresser la sécurité !

Benito BRUZZO,
Président de l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux.

FOCUS

Vers 2 comités techniques DT DICT ?

Le bilan des travaux menés par le Directoire Ouest Ile-de-France, créé en 2012, sur le thème de la « Prévention des dommages aux ouvrages » étant positif (une centaine de référents d'entreprises formés, un millier de collaborateurs sensibilisés, une réduction de 20 % des sinistres et l'expérimentation d'un Pass Travaux niveau 1 attestant d'une compréhension suffisante des problématiques de travaux dans le cadre de la nouvelle réglementation DT-DICT), l'Observatoire a souhaité étendre le dispositif.

Toutefois, **soucieux de combiner proximité, efficacité et mutualisation des moyens, les représentants des entreprises et des exploitants souhaitent que le Directoire Ouest francilien soit transformé en Comité technique et que son pendant soit créé à l'est, sous l'égide de l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux.**

Les missions dévolues aux Comités Techniques sont de créer un lieu d'échange entre les parties prenantes locales (entreprises, maîtres d'ouvrages, opérateurs de réseaux) en vue de suivre l'application de la nouvelle réglementation DT DICT et de diminuer durablement le nombre d'endommagements aux divers réseaux.

Les Comités sont une force de propositions d'actions vers l'Observatoire Régional IDF « Risques Travaux sur réseaux » qui se positionnera en vue d'une mutualisation et d'une mise en œuvre des dites actions.

Olivier GARRIGUE

COUP DE PROJECTEUR

Bilan 2013 des inspections de la DRIEE

En 2013, la DRIEE a réalisé une trentaine d'inspections et une vingtaine d'enquêtes administratives suite à dommages.

Ces opérations ont fait l'objet de 20 propositions de sanctions administratives (entre 1 500 et 3 000 euros) et 12 propositions de sanctions pénales (jusqu'à 80 000 euros et 6 mois de prison).

Ces sanctions concernent aussi bien les maîtres d'ouvrages, que les entreprises de travaux et les exploitants de réseaux.

De très nombreux rappels à la réglementation (une centaine) ont aussi été réalisés.

Les actions d'explication et de présentation de la réglementation ont été maintenues notamment au cours des Rencontres départementales sur la prévention des endommagements de réseaux organisées avec les Préfectures des départements d'Ile-de-France et en partenariat avec GrDF et ERDF.

En 2014, l'accent sera mis sur la vérification sur le terrain de la bonne application de la réglementation.

Olivier DAUZOU



SENSIBILISATION

Comment informer les maîtres d'ouvrages privés de la nouvelle réglementation ?



marquage / piquetage des réseaux détectés

RAPPEL DES COULEURS

Quelle couleur pour quel réseau ?

Une fois la détection des réseaux effectuée, leur positionnement est matérialisé par un marquage à la bombe de peinture si les travaux sont réalisés en ville ou avec des piquets sur lesquels le code couleurs est reporté lorsque les travaux se font en milieu rural.

Les marquages et les piquetages sont de couleurs différentes selon la nature du réseau repéré. Les 9 couleurs utilisées répondent à la norme NF P 98-332. Elle impose une couleur précise et unique par type de réseau.

La prestation est complétée par une estimation de la profondeur notée à intervalle régulier.

• Les réseaux sensibles :

- le jaune pour le gaz et les hydrocarbures

- le rouge pour l'électricité BT, HTA ou HTB et éclairage

- le orange pour les produits chimiques

- le violet pour le chauffage et la climatisation

- le blanc pour les feux tricolores et la signalisation routière

• Les réseaux non sensibles :

- le bleu pour l'eau

- le marron pour l'assainissement et le pluvial

- le vert pour les télécommunications

A noter que le zone d'emprise multi-réseaux est en rose.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Une canalisation de transport de gaz perforée, le 6 juin 2013

Le 6 juin 2013, à 9h50 lors de travaux de sondages à proximité d'une voie SNCF sur la commune d'Etrechy (91), une entreprise de forages et sondages a perforé une canalisation de transport de gaz naturel (DN 200 mm, PMS 40 bar), provoquant une fuite non enflammée.

L'entreprise travaillait avec un carotteuse dans un talus de voies SNCF. L'engin a perforé un fourreau béton, puis la canalisation GRTgaz qui se trouvait à l'intérieur, à environ 7 mètres de profondeur.

Les procédures réglementaires n'ont pas été respectées. En l'absence de DT DICT, GRTgaz ne s'est pas déplacé pour marquer/piqueter la canalisation et donner ses préconisations lors de l'ouverture du chantier. L'entreprise

n'avait donc pas conscience de travailler à la verticale d'un ouvrage de transport de gaz.

Alertée par la fuite, l'entreprise a appelé le numéro d'urgence GRTgaz, qui a mis en œuvre son processus de gestion de crise. Un périmètre de sécurité a été rapidement mis en place par les pompiers et le trafic SNCF du RER C coupé pendant environ deux heures et demi. La DRIEE s'est rendue sur le site.



Les agents GRTgaz arrivés sur place, constatant un léger dégagement de gaz, ont isolé et dépressurisé le tronçon concerné. Cette mesure provisoire a été prise du fait de ne pouvoir procéder à une réparation immédiate : présence d'une galerie électrique haute tension, enjeu de sécurité ferroviaire (terrassment proche des voies).

Durant la mise hors pression du tronçon, d'autres canalisations ont assuré le transit du gaz. Aucun client n'a été impacté. Une surveillance spécifique a été mise en œuvre jusqu'à la réparation définitive réalisée en septembre 2013.

Le fourreau traversant la voie SNCF, il n'était pas possible d'intervenir directement sur la partie perforée. La réparation a donc consisté à ouvrir de part et d'autre du fourreau, à découper et retirer la canalisation par morceau jusqu'à éliminer la partie perforée. Puis, des tubes ont été soudés et réinsérés dans le fourreau.

La canalisation est à nouveau en service pour l'hiver 2013/2014. Une plainte a été déposée par GRTgaz le 28 octobre 2013.

Patrick SALOMON



Le nouveau décret concernant les DT-DICT est applicable depuis le 1^{er} juillet 2012. Il concerne les travaux réalisés auprès des réseaux enterrés ou aériens.

Avant la réforme DT-DICT la déclaration de travaux, pourtant obligatoire était rarement faite par le maître d'ouvrage.

Cette nouvelle réglementation applicable au 1^{er} juillet 2012 a pour but de rééquilibrer les responsabilités entre les principaux acteurs : maîtres d'ouvrages, exploitants et entreprises.

Le rôle du maître d'ouvrage s'est considérablement accru. Celui-ci est tenu de procéder à l'envoi de la DT aux exploitants concernés, laquelle doit être valide à la signature du marché avec l'entreprise exécutant les travaux.

Cependant, après 18 mois d'application, nous constatons encore chez certains maîtres d'ouvrages un manque de connaissance de leurs obligations, malgré tous les efforts d'information fait notamment par la profession.

Pour toucher les principaux maîtres d'ouvrages intervenants dans le domaine du bâtiment, le prochain congrès H.L.M pourrait être l'occasion d'une large information, ainsi que d'une communication dans le Moniteur, par la Fédération Française du Bâtiment en ciblant les bailleurs sociaux.

Philippe LELONG

INFO

Du nouveau au Guichet unique

Depuis l'ouverture aux déclarants le 1^{er} juillet 2012, le téléservice Réseaux et Canalisations évolue pour prendre en compte les retours d'expériences de ses usagers et ainsi répondre de façon plus efficace à leurs besoins.

L'année 2014 est une année importante pour les profils déclarants. Ils peuvent, depuis le 1^{er} janvier, tracer une emprise de chantier sur plusieurs communes, mais aussi pré-remplir intégralement leurs formulaires CERFA.

Ces évolutions permettent un gain de temps certain pour les 60 000 déclarants qui utilisent le téléservice. Par ailleurs, d'ici la fin de l'année de nouveaux formulaires CERFA seront en vigueur. Ils seront accompagnés d'autres évolutions plus mineures comme l'affichage sans clef secrète des données d'une DT dans le cadre d'une DICT, mais aussi de l'affichage obligatoire des coordonnées d'urgence pour tous les ouvrages sensibles.

Les exploitants de réseaux bénéficieront, eux aussi, au cours de l'année 2014 d'évolutions, notamment la normalisation des fichiers de consultation .xml ou .pdf. Ils pourront par ailleurs informer les déclarants de leur capacité à répondre de façon dématérialisée à leurs consultations.

En conclusion pour 2014 le téléservice continue à évoluer pour la satisfaction de tous les usagers !

Thierry Marbach